

## Conseil Départemental de la Sarthe

### Séance plénière des 14 et 15 mars 2019 – Budget Primitif 2019

#### Débat de politique générale

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'interviendrai au nom de notre Groupe.

Depuis le début de la session, nous sommes un peu dans le monde des bisounours. Tout va bien, tout est beau, dans le meilleur des mondes. Il est question des prouesses, du sérieux, du professionnalisme, que je reconnais de la part des services, certes, mais vous ne m'en voudrez pas de casser un peu l'ambiance ! Je traduirai, car tel est aussi le rôle du Groupe de la minorité, une vision sans doute un peu différente de celle que vous êtes en train d'instiller depuis le début de la séance, dans un contexte, une ambiance détendue, bisounours. (Protestations diverses sur les bancs de la majorité départementale.) J'ai entendu votre collègue Samuel Chevallier exposer la situation ainsi. Quant à moi, je serai plus incisif. Je sais que M. Lorne et M. Vallienne ne manqueront pas de me répondre, de façon délicate comme à leur habitude ! Mais ne vous inquiétez pas, je ne ferai pas comme l'un de vos collègues la fois dernière. Je n'attaquerai ni les personnes ici présentes, ni les services de l'État, ni les fonctionnaires. Je m'exprimerai sur le budget présenté dans le respect de la démocratie comme nous l'avons toujours fait à notre niveau.

Après ces propos liminaires, j'entrerai dans le détail.

Tout au long de votre introduction, Monsieur le Président, vous avez relevé l'ensemble des politiques menées au niveau du Département qui sont des politiques importantes de proximité pour les Sarthoises et les Sarthois ; elles concernent les routes, les collèges, l'éducation, la culture, la fibre optique, toutes compétences départementales.

Nous sommes ici pour voter un budget. Il n'y a rien de très nouveau par rapport au débat d'orientations budgétaires que nous traduisons aujourd'hui par des chiffres. Il n'y a donc pas de changements par rapport aux politiques que vous avez proposées au cours de la dernière séance.

Notons toutefois une hausse des dépenses de 1 %. Vous les contenez à hauteur de 4,7 M€. Parallèlement, les recettes augmentent de 0,4 %. Soit un différentiel de presque 2,9 M€. Notre groupe trouve dommageable d'avoir contenu les dépenses et de ne pas avoir augmenté les recettes au même niveau. Les conséquences ne sont pas négligeables, à hauteur de 2,9 M€, dont l'absence se retrouve au niveau du taux d'épargne brut. Si les dépenses et les recettes avaient été à l'équilibre, nous ne connaîtrions pas une baisse du taux d'épargne de 6,4 %. Le taux d'épargne qui s'élevait à 44,4 M€ en 2018 redescend aujourd'hui à 41,6 M€, soit une baisse de 2,9 M€.

Comment aurions-nous pu faire ? Je sais que vous avez travaillé sur les chiffres. Nous avons étudié les lignes budgétaires, ligne par ligne, sur lesquelles, d'ailleurs, je poserai quelques questions.

Vous avez annoncé que, pour la troisième fois depuis 2015, vous n'avez pas augmenté les impôts. Je rectifie parce que ce n'est pas vrai. Vous rétorquerez que ce n'est pas votre faute. Je crois me souvenir que vous les avez augmentés il y a trois ans de 7 % mais ce n'était pas de votre faute, c'était celle du gouvernement qui avait baissé ses dotations !

Depuis le début du mandat, les impôts ont progressé. Il est malhonnête d'affirmer que vous n'avez jamais augmenté les impôts, c'est faux. L'augmentation est une réalité ! Il suffit de se reporter aux budgets. Depuis 2015, au titre d'une année, les impôts ont augmenté de plus de 7 %.

Si nous avons relevé la fiscalité, ne serait-ce que de 1,5 %, soit 2,9 M€, nous aurions équilibré la hausse des dépenses et celle des recettes. Nous aurions conservé le taux d'épargne à hauteur de 2018. C'est une première remarque sur laquelle nos points de vue divergent. Ne pas augmenter les impôts est, pour vous, un dogme politique et de communication. Aujourd'hui, nous avons des budgets contraints, restreints. Il faut donc nuancer par les leviers dont nous disposons sans aller jusqu'à des chiffres détonants. Un pourcentage de 1,5 % ne nous semble pas quelque chose d'impossible à réaliser pour retrouver cet équilibre qui va nuire à long terme. Car un taux d'épargne à la baisse signifie que nous dégagerons moins de capacité d'autofinancement pour financer nos investissements futurs. L'enjeu est là.

On peut se gargariser à propos du désendettement. Sur le budget et l'exercice 2019, nous nous désendettions, c'est une bonne chose, mais vous savez pourquoi nous le faisons ? Nous savons que nous serons endettés davantage demain en raison du remboursement des PPP, Partenariats publics privés. C'est une chose de crier "Bravo, on se désendette !" Mais, parallèlement, nous devons payer un loyer annuel.

Si nous étions en responsabilité, sans doute nous poserions-nous les mêmes questions sur les dépenses de fonctionnement. Jusqu'où irons-nous ? Aujourd'hui, la variable d'ajustement réside dans la masse salariale importante des personnels, soit 2 320 agents. Nous constatons que l'on ne remplace pas les personnes qui partent à la retraite – ou dans une moindre mesure – pour contenir les dépenses de fonctionnement. Mais, à un moment donné, les services sur le terrain sont nécessaires pour remplir nos missions. Dans le futur, il faudra se poser la question : jusqu'où pouvons-nous aller ? On peut diminuer les dépenses de personnels, les effectifs, mais des services de proximité doivent être rendus au public. Les attentes sont fortes sur le terrain. Il arrivera un moment où nous ne pourrons pas faire. Il faut réorganiser, je pense que cela a été fait, mais jusqu'où aller ? Le compte 0-12 est en légère baisse. Cela montre, avec les effets d'évolution de carrière, une baisse des effectifs. Nous ne pourrons indéfiniment procéder ainsi, sans quoi, dans trente ans, il ne restera plus personne pour remplir les missions.

Cette année, nous ne ferons pas de provisions. L'année dernière, vous aviez prévu 11,3 M€ de dotations-provisions pour dépréciation des actifs roulants. C'est ainsi notifié sur la ligne budgétaire. Cette année, un montant de 1,44 M€ est inscrit.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse : ils passent de 25 M€ à 9 M€.

On s'interroge toujours lorsque des articles budgétaires affichant "Autres" ou "Divers" sont en progression. M. Lorne nous expliquera pourquoi nous passons de 405 à 500 M€ au 61-68 et de 1,30 M€ à 1,100 M€ au 62-28, intitulé "Divers". Nous ignorons à quoi correspondent ces augmentations. Nous avons besoin d'explications. Voilà pour les éléments budgétaires que nous pouvons notifier par rapport au budget de fonctionnement.

J'en viens aux thématiques. Il en est trois que nous aimerions mettre à l'ordre du jour de la séance.

Premièrement, le vieillissement. Nous avons noté que, dans quelques années, un tiers de la population sarthoise sera âgé de plus de soixante ans. Cela pose le problème de l'autonomie. La politique maintient les personnes à domicile, posant une question sociétale. Nous ne disposons pas de toutes les clés. L'État en détient certains. Des politiques sont à mener à d'autres niveaux. Mais le Département a des responsabilités puisqu'il gère l'APA et les EPHAD.

Nous sommes conscients des évolutions, mais il faut mieux s'y préparer. Nous menons une politique de maintien à domicile. Il ne s'agit pas de laisser les gens à domicile mais de savoir de quelle façon nous les accompagnons. S'ils restent plus longtemps à domicile, ils arrivent en maison de retraite plus tard, souvent

à 90 ans. Ils nécessitent alors des soins très médicalisés. Dès lors, comment faire pour mieux les accompagner à domicile ?

Ensuite, avec qui ? Aujourd'hui, la problématique porte sur les aidants et les accompagnants, notamment quand ils sont les membres de la famille.

Enfin, le sujet des aides à domicile est majeur. Les associations, les entreprises d'aide à domicile ont des difficultés à recruter. C'est un métier peu valorisé du point de vue de la rémunération, des conditions de travail, des frais de déplacement quand bien même des efforts ont été consentis. Nous percevons une difficulté considérable. Vouloir maintenir les gens à domicile est une bonne chose, mais s'il n'y a personne pour les accompagner, nous connaissons des difficultés à l'avenir. De plus en plus de personnes devront être aidées alors qu'il y aura de moins en moins d'accompagnants. Comment le Conseil départemental peut-il intervenir pour modifier les modalités qui s'attachent à ce travail ? Obliger les accompagnants à des rendez-vous successifs à la demi-heure conduit à un épuisement professionnel lié aux déplacements, sans compter que les personnes travaillent tôt le matin, tard le soir. Nous avons une part de responsabilité dans la façon dont sont organisés ces services et les objectifs qu'on leur impose. En parallèle, le taux de pauvreté s'accroît dans le Département, c'est le plus important des Pays de la Loire. C'est une réalité.

Le deuxième sujet porte sur la couverture médicale. J'ai apprécié, Monsieur le Président, l'appel à la responsabilité de tous dans le Département pour éviter toute concurrence entre les territoires. Dans les réunions du Grand débat national qui se déroulent actuellement, la question qui revient le plus souvent est celle de la démographie médicale. La préoccupation majeure des Français et donc des Sarthois porte sur l'offre de soins. Il nous faut donc y réfléchir tous ensemble.

Page 110 du rapport, je relève la nécessité de poursuivre le soutien à la construction des maisons de santé, les MSP. Quinze sont déjà construites dans le Département de la Sarthe, cinq sont en projet. Parallèlement, il est indiqué que les centres de santé seront soutenus, mais pas au titre de l'investissement. Pourquoi aidons-nous à la construction de maisons de santé privées alors que nous ne voulons pas aider au titre de l'investissement les centres de santé publics, portés par des collectivités ? Si nous voulons être cohérents, pourquoi aider le privé et non le public ? Je n'ai jamais compris pourquoi nous avons adopté une position dogmatique. Pour être cohérent, il faudrait aider tout le monde de la même façon.

Quant au soutien aux universités. M. Rouillon interviendra sur le sujet. Je ne m'y attarde donc pas si ce n'est pour dire que nous pourrions faire mieux.

J'en viens au troisième sujet. Mon canton est concerné par un beau projet. Il y a de beaux projets routiers. J'interpelle M. Beauchef, président de la commission. La réunion de la commission s'est déroulée dans une ambiance sereine. Notre groupe a toujours adhéré et défendu le programme d'investissement prévu. Nous savons que des raisons budgétaires nous obligent à échelonner les opérations qui sont prévues sur les différents cantons et secteurs du territoire. Cependant, il faut mener les dossiers à leur terme.

Nous avons procédé à la déviation de Saint-Calais pour sécuriser et éviter les nuisances des poids lourds qui traversent l'agglomération. Un article de L'Écho sarthois décrit l'objectif. Nous allons désengorger au niveau d'Auchan, c'est une bonne chose.

Nous allons procéder à la sortie autoroutière en direction La Chapelle-Beillé-Connerré. J'ai toujours soutenu ce projet avec force, car il est essentiel au développement du territoire.

Le Département a en charge la desserte autoroutière. Les travaux d'un demi-barreau commenceront très prochainement. La phase 2 a été abandonnée pour des raisons budgétaires. La desserte autoroutière traversera un lotissement. On ne peut, d'un côté, procéder à des déviations pour sécuriser et répondre aux demandes des riverains et, de l'autre, ne pas se soucier de ce que l'on fait.

J'ignore quels seront les résultats des élections en 2021. Mais si notre groupe est majoritaire – on peut y croire, sinon nous ne serions pas là –, peut-être ferons-nous des choix différents des vôtres et inscrirons-

nous la phase 2 au budget. Je comprends que vous fassiez des choix budgétaires, mais il est dommage de ne pas aller au bout des projets.

J'ai assisté aux réunions au cours desquelles vous avez présenté votre choix. Il ne me satisfait pas pleinement. Cela montre que l'on peut aussi faire, sur les investissements, des choix différents des vôtres.

Au titre du fonctionnement, j'ai parlé de la fiscalité, de l'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes. Vous faites le choix de ne pas augmenter la fiscalité et donc d'abaisser le différentiel entre dépenses et recettes. Nous y perdons. Nous aurions pu faire autrement et c'est pourquoi nous ne partageons pas ce choix. Quant aux choix d'investissement, nous aurions pu faire autrement. En tout cas, si nous avons été en responsabilité, c'est ce que nous aurions fait. Merci de votre attention.

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je vais éviter de passer de la pommade car, même en passant de la pommade, on se prend des retours violents !

Les oiseaux disparaissent. Ce n'est pas en raison de la loi NOTRe que la politique départementale en faveur de la préservation des haies a disparu, mais en raison d'une décision politique. Des dérogations sont intervenues dans le domaine de l'agriculture et de la valorisation de l'espace. Nous aurions pu trouver une solution pour préserver notre action en faveur des haies. Le glyphosate a un impact. Mais la disparition des arbres et des arbustes est aussi l'une des causes de la disparition des oiseaux. Nous pourrions trouver une solution, y compris en risquant un contentieux. Je suis persuadé que nous n'aurions pas de problèmes. Il suffirait de justifier notre position par le fait que nous travaillons à la valorisation de l'espace naturel dans un Département où le tourisme revêt de l'importance et où la préservation de l'espace bocager est utile au tourisme. Je pense que nous pourrions aboutir. Peut-être est-ce un combat que je mène inutilement, mais je pense indispensable de le mener.

Une remarque a porté sur la Cour des comptes. Je suis quelque peu étonné de cette conception de la démocratie qui considère que l'on doit avoir davantage confiance dans la Cour des comptes que dans une assemblée politique. C'est le genre de réflexion qui est de nature à dévaloriser nos institutions, d'autant que la Cour des comptes ne juge pas en opportunité, ne juge pas de façon politique, mais en droit budgétaire.

Ce budget présente des aspects positifs, notamment la politique en faveur de l'éducation. Je pense au programme de rénovation des collèges qui est un travail réalisé par M. Vallienne. Je reconnais l'effort historique mené par le Département.

Je reconnais aussi la bonne santé financière départementale. Le Département n'est pas menacé financièrement contrairement à ce qui a pu être dit dans le passé. Il y a désendettement et reconstruction des marges de manœuvre. Toutefois, j'insisterai sur plusieurs points qui, à mon sens, devraient faire l'objet d'évolutions.

Le premier est relatif à l'enseignement supérieur. Contrairement à ce que vous avez indiqué, Monsieur le Président, l'effort du Département n'a pas été maintenu. Vous avez mélangé les crédits qui sont affectés et ceux qui ne le seront pas en raison de retards, en particulier au titre du contrat de plan État-Région.

Je souhaiterais que le Département, la Métropole et la Région travaillent ensemble pour faire de l'enseignement supérieur et de l'université une vraie priorité. Il faut que la ville du Mans devienne une ville universitaire, condition pour lutter contre le chômage. Qu'on le veuille ou non, moins les jeunes sont diplômés plus ils risquent d'y être confrontés.

Il convient donc d'œuvrer à la fois pour la formation des jeunes mais également pour le lien entre l'industrie, l'enseignement et l'université.

En matière médicale, nous avons des projets pour l'université qui passent par le renforcement des liens avec l'université d'Angers. Peut-être créerons-nous une antenne CHU au Mans, voire une deuxième année. C'est une façon de lutter contre la désertification médicale. Aussi je souhaiterais un accompagnement par le Département, peut-être en investissement. La Métropole a triplé son budget de fonctionnement mais aussi d'investissement afin de réaliser les futurs bâtiments, procéder à la rénovation de la faculté de sciences et entreprendre deux autres projets.

Je souhaite que le Département évolue.

Sur la question du travail en commission, nous assistons aux réunions. S'exprime-t-on suffisamment ? Je n'en suis pas sûr. Mais cela sert-il à quelque chose ? Depuis que je suis Conseiller départemental, je n'ai jamais fait changer une virgule d'une délibération entre le moment où le rapport est débattu en commission et la séance plénière.

Dans ma ville, des modifications interviennent suite aux débats. En commission, les débats ne produisent aucun changement, en tout cas, dans les commissions auxquelles j'ai participé. Apportez-moi la preuve du contraire.

S'agissant de la démographie médicale, il nous faut œuvrer ensemble. Je souhaite alerter sur le fait que s'il n'y a pas désertification en ville, la tension, toutefois, reste forte. Avant-hier, j'ai reçu une dame qui m'a dit que, nouvelle habitante de Coulaines, elle s'est adressée au Mans pour trouver un médecin. Elle n'en a pas trouvé. Elle s'est ensuite adressée à Coulaines, elle n'en a pas trouvé. Ni à Sargé. Parce que les médecins ne prennent pas de nouveaux patients. La tension est réelle, d'autant que les médecins vieillissent. Je souhaite que l'on supprime le verrou de financement lié à la carte de l'ARS en vue d'une égalité de traitement entre la ville et la campagne. Il faut néanmoins que nous intervenions pour supprimer les différences de traitement, d'autant que certains patients qui habitent à dix kilomètres du Mans s'y rendent pour consulter leur médecin.

Ma dernière remarque porte sur le sport. J'ai assisté à l'assemblée générale des jeunes sportives de Coulaines la semaine dernière. La subvention départementale a diminué de moitié, ce que je trouve dommage, car le sport c'est la santé, mais aussi la cohésion sociale. Je trouve que l'on fait des économies de bout de chandelle et que le Département aurait la possibilité de financer davantage.

Ma critique n'est donc pas totale, mais j'estime que nous pourrions consentir un effort sur deux ou trois points. La situation départementale le permet aujourd'hui.

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je reviens sur les propos sur l'université.

Je représente le canton rural de La Flèche. Il me semble très important que l'université du Mans puisse afficher une ambition supérieure. Que ce soit la Ville, la Métropole, la Région et le Département qui finance, je ne dirai pas que ce n'est pas important, mais ce qui est central c'est que tout le monde tire l'université vers le haut et que l'on défende ainsi une attractivité supplémentaire du territoire. Il faudrait décréter la mobilisation générale. Il existe une concurrence entre les Territoires, entre les Départements. Affirmer aujourd'hui une ambition forte en faveur de l'université me semble un élément important pour promouvoir le Département.

C'est vrai pour l'université mais aussi dans bien d'autres domaines. L'attractivité me semble le combat à mener au niveau du Département. J'ai eu l'occasion de le dire lors de la Commission Attractivité sur la politique touristique. J'ai presque envie de dire merci à la loi NOTRe qui nous a permis de recentrer les forces de Sarthe Développement sur le tourisme. Certains regretteront que l'économie ne soit plus une compétence départementale. Pourtant, le fait d'avoir pu nous recentrer sur le tourisme a permis une prise de conscience par rapport au fait que le tourisme est une activité économique, un vrai moteur, un atout, que nous avons quelque peu négligé au cours des années passées.

L'attractivité à tous les niveaux c'est le combat des mois à venir. Peut-être cela nécessite-t-il des investissements plus importants encore. Pour le tourisme, les choses vont dans le bon sens. S'agissant de l'itinérance, nous avons pris la mesure des choses, notamment avec le réseau de voies vertes à venir et les actions engagées à ce titre. Cela va dans le bon sens. Mais peut-être pouvons-nous aller plus loin en nous autorisant des marges d'investissement plus élevées.

J'appelle de mes vœux une mobilisation en faveur de l'attractivité portant sur de grands sujets et des équipements structurants.

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je ne comptais pas reprendre la parole, mais une ou deux choses m'ont irrité.

J'invite Mme Cantin à visiter un centre municipal de santé. Son ouverture est conditionnée à un projet de santé, validé par l'ARS. Nous nous inscrivons dans un cadre d'un projet de santé validé et d'un projet de territoire. Par exemple, le projet du centre municipal de santé de Connerré s'étend sous la forme d'une antenne sur la commune de Breil-sur-Mérize. Il s'agit bien d'un projet d'ensemble.

J'ai noté que les maisons de santé sont portées par des collectivités. Il n'empêche que ce sont des professions libérales qui y exercent. Je demande que les investissements en faveur des structures publiques soient identiques pour celles qui sont portées par des collectivités, quel que soit le statut des personnes qui y exercent : profession libérale ou salariée. La question majeure reste la présence des médecins.

Je réitère mon invitation : venez visiter un centre de santé sur le Département de la Sarthe.

Un autre point me chagrine un peu. J'avais commencé mon propos en disant que je ne ciblerai pas les personnes comme certains l'ont fait lors de la dernière session. On peut débattre d'idées, avoir des avis différents, mais je ne viens pas dans cette assemblée pour me faire traiter de gros farceur, de « grognon ». Je n'accepte pas que l'on cible les personnes. C'est inadmissible ! On peut défendre des idées, mais utiliser des termes comme « grognon », « gros farceur », autrement dit « gros menteur » – c'est ce que cela veut dire – est inadmissible !

En effet, sur la fiscalité, il y a débat. Nous avons le droit d'avoir un avis sur la fiscalité.

J'ai moi aussi participé au Grand débat national, notamment à une réunion qui avait pour thème la fiscalité. Les gens ne souhaitent pas moins de fiscalité, ce n'est pas vrai, les gens disent vouloir une fiscalité plus juste. Les gens sont prêts à payer des impôts s'ils bénéficient en contrepartie de services. L'impôt ce sont les écoles, les postes dans les écoles, les services de l'APA, les services publics. Les gens ne sont pas contre, bien au contraire, ils disent vouloir davantage de services et de soutien. Tel est le discours que j'ai entendu. Nous n'avons manifestement pas entendu la même chose.

Les gens ne sont pas contre l'impôt. Nous parlons d'ajuster l'impôt à partir du moment où il est juste. Il convient de trouver des leviers pour l'équilibrer. Or, vous dites que nous sommes pour le « tout impôt », que notre dogme repose sur l'augmentation des impôts. Tel n'est pas le débat. Le fond du sujet est de déterminer le niveau de service correspondant à un niveau d'impôt.

Les Sarthoises et les Sarthois sont tout à fait en capacité de comprendre. En tout cas, je n'accepte pas que l'on cible les personnes de cette manière. Je trouve cela incorrect.

## **Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale**

### **Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées (Rapport n° 3)**

**Claude PETIT-LASSAY** (*Conseiller départemental du canton le Mans 1*)

Je voudrais insister sur les propos introductifs de Mme Leroux.

Mes trois collègues du groupe seront d'accord avec moi pour remercier la Présidente pour la qualité du travail accompli par la Commission de travail Solidarité et par les commissions ad hoc qui viennent compléter notre travail de réflexion.

Nous constatons une évolution positive du travail des professionnels de la solidarité, en particulier pour tout ce qui touche l'accompagnement des mineurs non accompagnés. Le fait est que l'on compte désormais neuf équivalents temps plein qui travaillent à cette mission. C'est pour nous un gage de bonne évolution. Cela n'empêche pas toutefois de constater que tous les problèmes ne sont pas réglés ; j'ai eu l'occasion de m'en ouvrir en commission.

Si la prise en charge des mineurs non accompagnés que l'on appelait avant « les mineurs étrangers isolés » a progressé et tend vers une réduction du nombre d'hébergement en hôtel et de meilleurs accompagnements, un problème important subsiste, celui de la sortie de l'ASE à 18 ans.

Faute de mesures supplémentaires au moment de la prise en charge par l'ASE, le jeune majeur se trouve bien souvent dépourvu. Parfois, il n'a malheureusement que le 115 comme recours. Il faudrait pousser la réflexion de la commission un peu plus loin. Il existe des possibilités ouvertes entre 16 ans et 18 ans. Durant cette période, des démarches devraient être lancées plus largement. La demande de droit d'asile faite par les mineurs est, en effet, une possibilité qui leur est offerte. Cette démarche, commencée avant leurs 18 ans, pourrait leur permettre d'entrer dans un processus différent et de ne pas se retrouver à la rue. Je sais qu'il existe pour partie, déjà, la possibilité d'une aide provisoire qui, si elle était octroyée, s'inscrirait dans la suite du travail d'accompagnement entrepris par l'ASE en faveur de tous ces jeunes qui sont dans des processus éducatifs de l'enseignement ou de l'apprentissage. Cependant, il dépend de la volonté du Président du Conseil départemental ; il dépend aussi, bien sûr, des inscriptions financières. Je pense donc que le travail reste à approfondir. Il est important que les aides provisoires apportées ne prennent pas fin au terme de l'année scolaire en cours, mais se poursuivent lorsque le projet du jeune majeur s'inscrit sur deux ou trois ans et débouche soit sur un diplôme, soit sur l'accès à un métier.

Il serait intéressant que le Département continue à accompagner ces jeunes afin qu'ils ne se sentent pas totalement démunis alors qu'ils ont déjà été grandement éprouvés. Arrivant en France en tant que mineurs non accompagnés, il convient de leur donner une chance d'aller un petit peu plus loin. Enfin, c'est un point important puisque tout ne dépend pas du Département, un certain nombre de solutions dépendent des décisions préfectorales s'agissant de l'obtention du droit de séjour.

La question est intéressante car au cours de la période 16-18 ans, la période de prise en charge par l'ASE, il serait intéressant d'engager ce cheminement administratif complexe, parce que les jeunes ne connaissent pas les procédures ni la réglementation qui s'imposent à eux. Je pense que le Département pourrait être un peu plus aidant au cours de cette période charnière.

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Quand les jeunes mineurs non accompagnés deviennent majeurs, il y a rupture de leur vie scolaire ou de pré-apprentissage. Arrêter en milieu d'année provoque des drames, de vraies ruptures qui rendent souhaitables des accords avec l'État pour permettre aux jeunes au moins de terminer leur année scolaire. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer quelques-uns ; pour eux, c'est compliqué.

Il convient d'évoquer par ailleurs le sort des jeunes qui logent dans les hôtels et qui sont complètement isolés. Je souscris à la proposition de Mme la Présidente de rechercher des parrainages ou des familles

d'accueil. Je suis très attentif, et je sais que vous l'êtes aussi, à la personnalité des accueillants et aux conditions de l'accueil. Les difficultés et les parcours des jeunes sont si lourds qu'essayer de s'insérer dans une famille, même pour un temps limité, peut être compliqué. Il convient que la famille soit elle-même accompagnée dans cette démarche.

Nous sommes interpellés de plus en plus par l'accompagnement de ces jeunes. Les Apprentis d'Auteuil proposent 80 places, mais il convient d'accompagner ce placement d'un dispositif d'aide à la sortie. Le terme d'accompagnement a beaucoup de vertus, mais il ne trouve son sens que s'il est mis en place. Cela relève d'une responsabilité collective et non de la seule responsabilité du Département, des villes ou des métropoles. En nous mettant autour d'une table, on peut trouver quelques solutions, à défaut de trouver la solution.

Les dons se limitent désormais strictement à des dons alimentaires en l'absence de toute monnaie sonnante et trébuchante selon l'expression des moines qui ont habité ces lieux jadis. J'ai voté la délibération, mais le CCAS du Mans fait remarquer qu'il n'y a plus que des dons alimentaires, il n'y a plus de secours en argent, ce qui place des familles en difficulté. Je ne suis pas le seul à le relever ; vous devez être interpellés par des assistantes sociales ou des travailleurs sociaux. Il conviendrait d'étudier les mesures qu'il serait possible de prendre.

Dans le domaine du handicap, bien des actions sont menées. Mais les personnes porteuses de handicap ou leur famille expliquent que pour être reconnues et recevoir des aides, il faudrait qu'elles créent leur propre association. Quel accompagnement pouvons-nous leur proposer ? C'est une problématique à laquelle nous réfléchissons ; nous devons envisager des réponses visant à améliorer la situation. J'ai été alerté par trois familles car un problème est survenu, pour des raisons d'imprimerie, s'agissant des chèques. Hormis cette question technique, ce qui compte, c'est le regard que l'on porte sur l'accompagnement des familles. Quand une personne est porteuse de la maladie de Lyme, qui n'est pas reconnue, elle doit se soigner aux États-Unis ou au Portugal. Pour d'autres pathologies, ce sera Barcelone et donc des frais supplémentaires. Peut-être le Conseil départemental devrait-il réfléchir à des solutions dans la mesure où le Département est un partenaire financier.

S'agissant des aides à domicile, il faut aller au-delà de la reconnaissance en tant que telle. La reconnaissance passe par le salaire et par la possibilité de promotion vers un autre métier. C'est possible pour celles qui ont vingt ans, moins pour celles qui en ont quarante ans, et encore moins pour les personnes qui approchent de la retraite. Il y a des gestes qu'elles ne peuvent plus accomplir. Il faut essayer d'aider cette profession à évoluer au même titre que d'autres professions. On nous parle beaucoup du Grand Débat National. Autour de cette table, bien des conseillers sont dubitatifs, dont je fais partie. Pour autant, nous pouvons faire des propositions qui peut-être seront prises en considération.

**Isabelle LEMEUNIER** (*Conseillère départementale du canton de Savigné-l'Évêque*)

Je m'inscris dans le prolongement de l'intervention de M. Petit-Lassay à propos du travail effectué en commission. Nous nous entendons très bien et nous collaborons dans de bonnes conditions avec Mme Leroux et les services. Je m'inscris également dans la ligne des propos de M. Calippe. Ce matin, je n'ai pas pu intervenir sur l'accompagnement des personnes handicapées ; aussi, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire que j'ai été interpellée par une famille qui a deux enfants qui présentent des troubles autistiques. Elle est à la recherche d'une structure pour une de leur petite fille âgée de six ans. Il est vrai que le problème relève de l'ARS ; néanmoins, je crois que le Département doit participer à l'accompagnement de ces familles en difficulté. À défaut de solution, cette famille sera conduite à garder son enfant de six ans à domicile. Le Département a un intérêt à trouver des orientations et des solutions à ces familles qui sont dans la souffrance et se battent au quotidien pour accompagner leurs enfants.

Aujourd'hui, en raison du manque de structures, des familles sont contraintes de placer leur enfant en dehors du Département.

## Commission Insertion et Logement

### Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA (Rapport n° 6)

**Eric MARCHAND** (*Conseiller départemental du canton le Mans 2*)

Page 140 du rapport sur la consolidation des moyens financiers, n'apparaît pas en recettes la part de l'État. Elle permettrait de connaître le delta qui est le coût exact pour le Département.

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

À propos du non-recours, comment pouvons-nous aller vers ces personnes et leur dire qu'il existe des devoirs dans notre pays mais aussi des droits et que ces droits, il faut parfois les demander. Peut-être manque-t-on d'agents et de travailleurs sociaux pour ce faire. Il faudrait aussi des lieux plus proches des personnes concernées. Il ne faut pas non plus inventer le fil à couper le beurre ; j'avais envoyé des voitures du CCAS dans les quartiers en me disant que les personnes allaient nous voir et allaient descendre de chez eux. Nous avons ramené les véhicules au garage car ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il faut vraiment aller chercher les personnes là où elles se trouvent car cela crée davantage de difficultés pour les personnes qui ont des droits et qui ne les demandent pas. Cela crée des difficultés pour l'entourage familial, etc. Je crois fortement à la concertation et à la discussion. Cela peut paraître étrange, mais c'est ainsi. Si nous arrivons à nous parler et à mener des actions communes pour aller vers les "personnes de non-recours" cela peut aider.

Deux questions se posent.

Le plan de lutte contre la pauvreté a produit une grande messe à Nantes voilà quelques mois. Ce plan contient des choses intéressantes, par exemple, le délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Il nous a aussi annoncé la mise en place de commissions et de référents ; techniquement cela se fait, mais la question est de savoir si les élus seront sollicités et si oui quand ? Autrement, je ne sais guère comment les réflexions, les financements pourront se mettre en place.

Par ailleurs, comment nous préparons-nous au revenu universel ? Serons-nous en capacité à faire face au projet financièrement et en termes de nombre d'agents ? Comment nous y préparer ? Il me semble important d'anticiper, comme il convient d'anticiper les suites du Grand débat national qui risquent de ne pas nous faire plaisir mais que nous serons contraints de mettre en application. Pour co-construire des réponses, il faudrait que les commissions – voire au-delà – anticipent. Franchement, le non-recours dans tous les domaines fait un peu peur ; si nous ne nous y préparons pas, cela nous tombera dessus.

## **Adaptation du règlement intérieur du fonds de solidarité logement (FSL) (Rapport n° 10)**

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

J'interviendrai sur le FSL Énergie. Pour siéger à la commission, je voudrais dire la qualité du travail réalisé par les services, l'écoute. Nous pouvons échanger sur les dossiers et trouver des solutions. Lorsque l'on passe par certains petits CCAS – « petit » n'étant pas péjoratif –, c'est un peu long parce que la Commission du CCAS se réunit une fois tous les trois ou six mois. Pouvoir accélérer la démarche pour saisir le FSL plus tôt est une bonne nouvelle.

Je voulais insister sur le fait qu'au siège du FSL Energie, un travail en profondeur est réalisé, il y a des échanges, des recherches de solutions avec les partenaires Énergies présents, au moins un. C'est un travail bien fait. Si cela se passe partout ainsi, on est assuré à des résultats qui correspondent et aux besoins des usagers et à l'engagement du Département dans ce domaine. Merci aux différents agents qui siègent dans cette commission et bonne retraite à une des personnes qui va bientôt partir !

## Commission Développement numérique et Réseaux électriques

### Faire du numérique un levier pour le développement territorial (Rapport n° 11)

**Isabelle LEMEUNIER** (*Conseillère départementale du canton de Savigné-l'Évêque*)

Comme l'a rappelé Mme la Vice-Présidente, le déploiement de la fibre optique sur le territoire est essentiel. Pour autant, l'accompagnement numérique soulève la question de la sécurité des données personnelles, l'accompagnement des usagers, car tout le monde ne possède pas d'ordinateur ou la culture du net. Il est important d'être très vigilants à l'accompagnement des personnes car on pourrait créer une nouvelle fracture sociale. Évitions l'illettrisme numérique !

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je me suis reporté à l'instant à Ouest France Mayenne. Je lis : « La Mayenne, premier Département où 100 % des foyers seront éligibles en 2021. Tous les foyers mayennais auront accès à la fibre optique et au très haut débit. Un chantier colossal sera lancé à l'automne 2018. » L'article n'a pas été démenti depuis. « 700 prises installées chaque semaine un chantier de 120 140 M€, 80 % pris en charge par Orange, 20 % par la collectivité. Du pavillon urbain, la ferme la plus isolée, etc. »

Je soumets ce point à votre réflexion, sachant que nous n'avons pas parlé des communautés de communes qui ont investi dans ce projet. Elles ne sont pas associées à Sarthe Numérique. Elles y siègent mais ne sont pas partie prenante.

Il s'agit d'argent public. Le total de l'investissement pour fibrer le Département se fera sur fonds publics, de l'ordre de 100 M€, je crois, ou un peu plus.

M. Richefou, le maire de Changé, se satisfait de n'avoir engagé que 20 % de crédits publics en faveur de cette opération. Il est une bonne chose que nous avançons. Nous avons fait un pari il y a quelques années, comme l'a rappelé M. Beauchef, parce que nous n'avions pas confiance dans Orange. Peut-être avons-nous bien fait de démarrer les premiers. Au moins, sommes-nous assurés pour 2022. Je constate simplement que nos voisins mayennais, le Département le plus rural de France, ont pris une autre option.

Orange construit le réseau, à l'instar d'une autoroute. Il laisse ensuite le libre accès à tous les opérateurs. Ils les louent, mais Orange ne se favorise pas, il ne fait qu'engager l'investissement initial. Ce ne sont pas des philanthropes.

Que nous soyons propriétaires n'est pas un problème, je l'admets, c'est un choix, mais je vous incite à vous reporter à la carte des raccordements déjà réalisés dans la Mayenne à ce jour. Nous verrons ce qu'il en sera en 2021 ou 2023. On pourra toujours sabrer le champagne à l'occasion du raccordement de la dernière ferme dans l'une ou l'autre des Départements ! Simplement, deux choix différents ont été faits.

J'ai été alerté par un chef d'une entreprise d'export de Coulaines, dont l'entreprise est raccordée par Sarthe Numérique depuis quatre ou cinq ans. Elle travaille à l'export et fait face à de grosses commandes. Il m'a dit qu'il attend que Orange le raccorde à la fibre, pour une bonne raison que je ne dévoilerai pas ici. Une entreprise qui travaille dans un autre domaine trouve que c'est cher et que le service après-vente est compliqué. Sarthe Numérique a-t-elle les compétences, entre autres commerciale, pour gérer un réseau de ce type-là à long terme ? Telle est la question que je pose. C'est un choix qui a été fait. Il engage lourdement le Département. Nous sommes propriétaires du réseau, c'est un atout, certes, mais la propriété du réseau présentera peut-être un jour des désavantages. En tout cas le déploiement dans la Mayenne est loin d'être négligeable. J'ai étudié la carte à l'instant. D'ores et déjà, ce n'est pas si mal que cela.

## **Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques (Rapport n° 12)**

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

S'agissant du déploiement, vous avez indiqué que les collèges qui ne sont pas concernés par le plan numérique Collège peuvent récupérer d'anciens matériels.

## **Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique (Rapport n° 13)**

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

J'aurais souhaité une précision relative au programme Effacement, plus précisément sur la participation des communes. La prise en charge s'élevait habituellement à 70 %.

## **Commission Réussite éducative et Citoyenneté**

### **Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens (Rapport n° 14)**

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Il s'agit d'un excellent rapport, mais ne serait-il pas possible de synthétiser les présentations dans la mesure où nous lisons tous les rapports ? Lire le rapport en séance n'est pas une obligation. La session pourrait ainsi se tenir en une seule journée et nous ferions des économies. Les rapporteurs pourraient se limiter à une présentation de dix minutes sans lire leur texte. Des sessions plus ramassées, plus dynamiques, iraient dans l'intérêt de tous. Une présentation d'un rapport pendant une demi-heure est inutile.

Je félicite le Président et le Conseil départemental pour la célérité avec laquelle il a mené à bien les projets de construction des collèges.

Il est impossible de rénover les collèges sans recourir à la procédure des PPP. C'est du réalisme et du pragmatisme. J'espère que nous pourrons tenir les délais. J'essayerai d'être présent le 16 avril même si la date se situe en pleines vacances scolaires. En tout cas, ce sera un plaisir de visiter le dernier bâtiment construit.

J'ai des échos de mes espions dans la place selon lesquels la livraison ne pourrait intervenir le 16 avril. J'espère qu'elles sont fausses. En tout cas, ce sera un beau collège.

Avec Le Mans Métropole, nous avons lancé un chantier de rénovation du boulevard. La route a été rétrécie, parce que la desserte des cars du Conseil départemental et du Conseil régional se fera côté boulevard Saint-Nicolas et non plus par l'arrière du collège. Il faut absolument sécuriser cet endroit, et faire en sorte que les véhicules roulent à 30 km/h et non plus à 50 km/h, voire davantage. Sans quoi on retrouvera des enfants sous les roues des camions ! La chaussée est aménagée à 5,80 mètres. Il faut ralentir, si on roule à plus de 30 km/h, on casse les rétros. Il y va de la sécurité des enfants.

La construction du collège a également permis d'aménager un environnement plus sécurisé et plus écologique. Il fait la part belle aux circulations douces. On pourra venir au collège à vélo, en trottinette électrique et autres moyens de déplacement.

J'espère que nous pourrons nous retrouver le 16 avril lors du passage de la commission de sécurité.

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je voudrais exprimer notre satisfaction en ce qui concerne le canton de La Flèche, aussi bien s'agissant de la reconstruction de l'espace de restauration au Vieux Chêne que du lancement de l'étude globale au Petit Versailles.

**Mélina ELSHOUD** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je formulerai également des remerciements, une question et une remarque.

Tout le long de l'année, nous avons posé des questions relatives aux collèges, soulevé une difficulté liée à la desserte des cars d'un collège, une autre aux stages de troisième. Nous avons toujours reçu une réponse claire et rapide. Nous voulions donc vous en remercier.

Les Trophées du développement durable n'existent plus pour être remplacés plus ou moins par les Défis Eco-Marmittons. Je pose la question. Il me semblait que les Trophées du développement existaient encore l'an dernier et qu'ils se cumulaient avec les Défis Eco-Marmittons.

Enfin, nous n'avons pas envie de nous abstenir pendant vingt-cinq ans. C'est pourquoi nous ne nous abstiendrons pas, même si vous connaissez notre désaccord s'agissant des PPP. À notre sens – nous pourrions en faire le constat dans quelques années –, une telle solution coûtera plus cher. Si elle était plus rapide et moins chère, elle serait plus souvent adoptée. Nous sommes en désaccord sur l'idée que cela coûtera le même prix.

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

La collaboration entre la Maison de l'Europe et les collèges fait défaut dans la présentation de M. Vallienne. Certes, les élections européennes approchent, mais cela va au-delà. Il est utile d'apprendre aux collégiens à quoi sert l'union des peuples.

Certes, Monsieur Chaudun, cela aurait certainement allongé la présentation, mais parfois une prise de parole plus longue est utile pour expliquer le travail réalisé par les différents partenaires.

## **Commission Infrastructures routières**

### **Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements (Rapport n° 15)**

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je reviens sur la RD 902 en raison de l'absence de programmation au budget.

Lors de la dernière séance, Monsieur le Président, vous aviez indiqué que vous alliez rencontrer le Président de Le Mans Métropole. Je voudrais savoir si la situation a été débloquée et si nous pouvons espérer que les travaux inscrits au schéma régional soient réalisés avant la fin du mandat. Il y a urgence. En raison de l'implantation du Family Village 2 et des manifestations sportives, nous atteignons sur cette route un niveau de saturation et de dangerosité.

Je reviens maintenant sur la RD 92 sur sa partie Arnage et 140 bis où des solutions devaient être apportées sur ces deux points sensibles.

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je voulais féliciter M. Beauchef pour la présentation de son rapport, un modèle de concision. Nous n'avons pas eu le sentiment qu'il ait bâclé sa présentation, il a été exhaustif ! Six minutes chrono !

J'interviendrai en tant que riverain de la rocade à Coulaines. Sur quelques grands axes, les riverains constatent des pollutions certaines liées aux 40 000 véhicules/jour qui empruntent la rocade. Je souhaiterais qu'à proximité des rocades, dans les lieux de forte concentration de population et là où sont implantés des terrains de sport, des calculs de pollution soient réalisés, en particulier des particules fines.

Des villes ont pris des mesures radicales sur la limitation de la vitesse. Je constate que dans l'agglomération, les équipements sportifs sont situés à proximité de la rocade, que ce soit le terrain de foot du Villaret, les terrains de sport de Coulaines, les alentours de l'université, les terrains de sport des pompiers, etc. À ces endroits où la ventilation est plus grande, les enfants inhalent le plus de particules.

Je souhaite donc que nous engagions une réflexion. Des villes comme Toulouse, Rouen ou Lille sont passées à 70 km/h sur les rocades. D'aucuns rétorqueront que rouler à 100 km/h pollue moins que de rouler à 50 km/h. Les spécialistes de l'automobile auront toujours une bonne explication. Aujourd'hui, le problème est réel : la pollution des particules fines provoque 40 000 décès en France, 500 000 en Europe, 1 million dans le monde. Je souhaiterais que s'ouvre une réflexion et que des mesures de la pollution à proximité de ces grands axes et ensuite de prendre des mesures de limitation de la vitesse si nécessaire.

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je reviens à la réponse fournie par M. Beauchef. Je demande – et je pense que nous sommes d'accord – que le Département et la Métropole se rencontrent pour débrouiller cette situation. On ne peut se renvoyer indéfiniment la balle. Cela fait quatre ans que le sujet se pose. Il faut se rencontrer pour envisager ce qui est financièrement possible, d'un côté comme de l'autre.

**Mélina ELSHOUD** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je vous rejoins sur les enjeux liés à la pollution des rocades et des difficultés liées à la sécurité qui nous sont posés par les deux ronds-points de l'Océane et de Beauregard.

Le maire du Mans, en effet, s'est inquiété de prime abord au rond-point de Beauregard parce qu'il est situé sur le territoire du Mans contrairement à celui de l'Océane, mais je reste persuadée que les deux sont liés et que Le Mans ou Le Mans Métropole devrait intervenir financièrement sur les deux ronds-points.

M. Le Foll a dû vous dire qu'il était prêt à s'engager au titre du rond-point de Beauregard et à évoquer les potentialités qui pourraient être mises en œuvre. Au départ, c'était la priorité n° 2, voire la première, je ne sais plus. Il a été retiré du Plan. Il ne servait à rien de le réinscrire tous les ans si nous n'avions pas de solutions liées aux feux ou à la réduction de la vitesse.

En revanche, s'agissant du rond-point de l'Océane, si vraiment le Département manquait encore d'un peu d'argent, en tapant une seconde fois la porte, je pense qu'il y aurait moyen d'en obtenir.

## **Commission Aménagement des territoires**

### **Préserver notre environnement et notre cadre de vie (Rapport n° 16)**

**Nelly HEUZÉ** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

J'interviens parce que j'ai mal à la gorge. J'ai du miel de l'Orne avec moi. Vous le savez, un tiers des essaims d'abeilles en France est décimé et la Sarthe n'est pas épargnée par ce fléau. Bien sûr, le frelon asiatique a sa part de responsabilité, mais la principale cause du désastre s'appelle pesticides. Monsieur le Président, je sais que vous êtes sensible à cela aussi et j'entends bien que la préservation des haies et la défense de la biodiversité sont les principaux sujets de ce rapport. Au-delà de la sensibilisation des professionnels, nous devons être vigilants à l'emploi des pesticides. En dehors du miel qui fait du bien à la gorge, les pesticides sont un sujet majeur auquel nous sommes confrontés.

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

En commission, nous nous sommes interrogés afin de savoir si on pouvait introduire des variétés anciennes, notamment de pommes et de poires, dans les haies et dans le bocage. La poire tapée est inscrite au patrimoine culinaire de notre Département. Il serait une bonne chose de travailler avec l'association des Croqueurs de pommes pour faire revivre d'anciennes variétés qui disparaissent.

La commission a aussi reçu une explication sur la composition des 50 % de produits locaux qui ne comprennent que 7 % de produits « bio ». Nous avons demandé en commission s'il ne serait pas possible de créer une aide spécifique aux agriculteurs qui souhaitent transformer leur exploitation en production raisonnée ou « bio ». La demande est vraiment très forte, l'offre n'arrive pas à satisfaire la demande du marché.

### **Accompagner les communes et les intercommunalités (Rapport n° 18)**

**Eric MARCHAND** (*Conseiller départemental du canton le Mans 2*)

Une simple explication de vote : nous sommes toujours hostiles aux 5 000 € en faveur des cantons qui comptent plus de 20 communes. Nous voterons contre.

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je veux insister sur ce point. Il faut noter la cohérence de notre position depuis le début du mandat. Nous avons tenu une position cohérente hier lors du débat liminaire à propos de la stratégie financière. Je rappelle cela en vue de bien fixer les choses car visiblement tout le monde n'a pas bien intégré mon propos. Hier, vous avez tenu une position qui est finalement assez classique : la bonne droite qui gère bien, en bon père de famille et en pensant à ses enfants. Or, je ne sais si avec les PPP, nous sommes si bienveillants que cela face à l'avenir.

Face à ceux qui n'augmentent pas les impôts, il y aurait la mauvaise gauche qui dépense trop d'argent et augmenterait les impôts à tout-va. Mais où est la vérité ? La vérité c'est que vous avez augmenté les impôts de plus de 7 %. Il faut le dire, ce n'est pas de votre faute, mais je dis la vérité. La vérité c'est que nous avons toujours maintenu la même position et le même discours en expliquant qu'il ne serait pas tenable sur la durée du mandat de ne pas augmenter les taux. Nous avons raison. Hier, j'ai indiqué, au nom de mon Groupe, que la position n'était pas tenable, nous avons eu raison de le dire comme nous avons souligné que la baisse du niveau d'épargne brut correspond à 1,5 % de fiscalité. Voilà ce qui a été évoqué hier. Il faut souligner le mode de construction de ce budget.

Second point : nous sommes cohérents depuis le début du mandat. Je vais tenir le même discours que celui que nous tenons depuis le début du mandat. Cette prime est inéquitable et injuste qui favorise huit cantons comptant plus de vingt communes. Les cantons ont été redécoupés de manière équitable en fonction du nombre d'habitants ; c'est ainsi que la population est répartie équitablement sur l'ensemble du territoire sarthois et pourtant un nouveau critère incohérent est lié au seul nombre de communes par canton.

Telle est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vote sur un sujet qui ne peut aller dans un sens positif.

Je voudrais en second lieu alerter sur l'aide aux communes et communautés de communes qui est réalisée à partir de fiches sectorielles que nous avons votées. Nombre d'entre elles ont été fortement plafonnées. Par exemple, je note une aide forfaitaire maximale de 20 000 €. J'évoque cette question puisque nous en sommes au rapport relatif aux aides du FDAU. L'aide diminue, les aides aux collectivités se réduisent depuis plusieurs années. Je relève le souhait de soutenir ces collectivités, mais plafonner les aides rendra de plus en plus difficile la réalisation des projets des collectivités. Soyons vigilants, quand on veut accompagner les collectivités, il faut le faire à des niveaux qui permettent des cofinancements suffisants pour accompagner les projets.

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

La question qui est notamment posée par le mouvement des Gilets jaunes est celle de l'utilisation de l'impôt. On peut être en désaccord avec votre majorité sur l'utilisation des finances. Tel est le débat. Vous ne partagez pas nos propositions et vous menez des actions que nous ne partageons pas. La question est de savoir comment faire avancer les choses pour que l'ensemble des citoyens sarthois s'y retrouvent. Si nous ne prenons pas en compte ce qui se passe depuis le 17 novembre sur un ensemble de sujets, tels que les finances, les taxes, la démocratie, que va-t-il advenir ? Depuis le 17 novembre, nous avons du mal à répondre à l'appel qui nous est fait. Aujourd'hui, l'élu ne peut fonctionner comme il y a encore quelques mois. Nous sommes interpellés régulièrement sur notre façon de fonctionner, de mener les débats et de nous adresser à la population, de prendre en compte leurs revendications, de les faire vivre et la façon dont nous utilisons les financements obtenus de l'impôt pour répondre aux besoins des populations. Ce sujet traverse nos débats depuis des mois et nous ne parvenons pas à prendre en compte certains éléments.

À propos des associations, cessons d'opposer les ruraux et les urbains, les associations rurales et les associations urbaines. Les unes et les autres, avec leurs bénévoles, réalisent un travail que les collectivités ne peuvent pas faire. Si nous ne prenons pas cela en compte, nous sommes morts. Certains ont peut-être assisté voilà dix jours au Congrès où l'appel des bénévoles et des usagers était très fort. Cela va au-delà du respect. Ils disent : « Nous réalisons un travail quotidien sur le terrain. Aidez-nous et ne nous aidez pas uniquement par des financements mais par la reconnaissance. » Nous devons prendre cela en compte !

Nous devons renoncer à l'opposition entre ruraux et urbains, car l'ensemble des associations et des citoyens n'y comprennent plus rien. Comment chacun en fonction de ses moyens arrive-t-il à faire vivre le tissu associatif, comment parvenons-nous à aider les associations à créer des partenariats ? C'est le travail des élus, c'est le travail de notre collectivité.

Oui, des associations ont besoin de plus de moyens que d'autres ; mais, dans le même temps, comment peut-on articuler tout cela pour que les responsables des structures se parlent et œuvrent ensemble en tenant compte du travail des élus ? Aujourd'hui, nous sommes « tous pourris », mais nous regardons tout de même comment le monde fonctionne et comment on peut aider ce monde à fonctionner mieux et à répondre davantage aux besoins des populations. Le tissu associatif est incontournable. On ne peut opposer le tissu associatif rural et le tissu associatif urbain, ce serait une erreur de le faire. La question est de savoir créer des synergies entre tous ces acteurs qui se parlent et travaillent ensemble. Comment nous,

élus et collectivités, pouvons-nous les aider ? Il faudra tenir ce débat un jour. Depuis le 17 novembre nous sommes interpellés et nous avons un peu de mal à avoir des réponses co-construites.

On a droit de ne pas être d'accord sur l'utilisation des impôts. Il existe une différence entre la droite et la gauche. Nourrissons-nous de cette différence pour que les gens que nous sommes censés représenter s'y retrouvent. Tel est le débat.

**Mélina ELSHOUD** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Sur la dotation cantonale, je suis d'accord avec la discrimination positive. Ce qui me gêne c'est qu'elle soit fondée sur un critère institutionnel. Prenons l'exemple de la démographie médicale. Il me semble qu'on lutte contre la désertification médicale à partir du nombre de médecins sur un territoire et du temps imparti pour accéder à un professionnel de santé. Or, le nombre de mairies ne dit rien, me semble-t-il, du nombre d'associations ou du nombre d'habitants. C'est la raison pour laquelle nous critiquons ce critère non significatif de la réalité des territoires. Je suis d'accord avec mes collègues, nous avons besoin du lien social sur tous les territoires et ce n'est pas parce que l'on vit en ville les uns sur les autres que le lien social ne serait pas un besoin ni que l'on ne serait pas dans la même attente des associations.

Le Canton Le Mans 2 compte cinq communes urbaines et péri-urbaines, nous aidons 58 associations avec 18 000 € de dotations cantonales, ce qui est tout de même un exploit. Nous en aiderons 68 cette année au regard des demandes déposées, et pourtant, en 2015, suite aux choix de la majorité, la dotation a été divisée par deux, passant de 34 000 € à 18 000 € pour couvrir les mêmes besoins.

Je l'entends, peut-être n'avez-vous pas suffisamment de moyens pour les associations, mais le choix d'abaisser l'enveloppe globale des associations en 2015 est le vôtre. Le choix de supprimer la Convention de développement local qui permettait de financer les investissements des associations et des communes a été le vôtre. Nous exprimons seulement les besoins de nos territoires et critiquons ce critère qui pourrait être revu afin de fonder une discrimination positive plus significative que le nombre de mairies.

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Ce débat sur les 5 000 € est une vieille façon de monter les uns contre les autres. C'est un chiffon rouge ; ensuite, on agite la muleta pour porter l'estocade. Il est si facile de dresser les gens les uns contre les autres ! Je souhaite que l'on puisse s'en sortir par le haut.

Dans un canton comme le nôtre, nous comptons une centaine d'associations, certaines ne réclament pas de subvention, d'autres ne demandent plus. Coulaines est la quarante-quatrième commune la plus pauvre de France. Nous ne sommes pas plus riches que des communes de campagne. Il conviendrait d'examiner les comptes administratifs de certaines communes et les choix d'investissement. Je relève que certaines communes rénovent l'Hôtel de ville avant de faire autre chose.

Nous avons tous besoin du tissu associatif, il est fondamental. Il est vrai que les gens qui ont manifesté sur les ronds-points cherchaient de la convivialité et de la fraternité. Je vous rejoins, la loi NOTRe a fait des communautés de communes XXL. Les élus au lieu d'être près des gens et débattre dans les associations, voire dans les bars, sont en réunion à l'intercommunalité où l'on discute de bouts de chandelles. (Protestations sur divers bancs de l'Assemblée.) C'est vrai ! On a remplacé des élus par des bureaucrates ou plutôt on pousse les élus à devenir des bureaucrates. Nous ne sommes pas là pour assister à des réunions de communautés de communes qui durent un siècle... Je pense que c'était l'un des problèmes de la loi NOTRe, de la loi « Vôtre » d'ailleurs, parce que c'est vous qui l'avez votée. Deux sénateurs de la Sarthe l'ont votée, M. de Nicolaÿ et M. Vogel ; M. le Mèner n'était pas présent. Mais, en tout cas, le groupe parlementaire des Républicains a voté cette loi adoptée à l'unanimité. (Protestations.) Mais si ! tous les groupes l'ont votée ... (Vives protestations). Mais si ! C'est affiché sur le site de l'Assemblée nationale et sur celui du Sénat : cette loi a été votée à l'unanimité par tous les groupes politiques. C'est une erreur

collective, car rassembler de grandes intercommunalités nuit à la cohésion sociale et transforme les associations en « voitures balais », cela induit des problèmes d'isolement des populations en ville comme à la campagne. Des gens ne nouent des relations sociales que parce qu'il existe des associations. Quand un club de retraités de ma ville est obligé d'augmenter le coût du repas de Noël de deux euros, les gens ne viennent pas ! Il en va ainsi à la ville comme à la campagne.

De quelle somme débattons-nous ? De cinq mille euros sur sept cantons ! Franchement pousser les élus à se bagarrer pour 35 000 €... Ajouter 30 000 € pour tous les cantons ne changerait pas grand-chose la règle des 1,2 %, mais ce petit coup de pouce reconnaîtrait le travail des associations. Il faut arrêter ce type de débat, la frontière de la richesse et de la pauvreté ne sépare pas le monde rural et le monde urbain. Où est la frontière : à Coulaines, à Neuville-sur-Sarthe à Ballon-Saint-Mars à Roupperroux-le-Coquet ?

Nous avons besoin d'associations et besoin de soutenir les bénévoles. Certains s'essouffent, les emplois aidés ont disparu, et c'est vrai que des associations ont du mal parfois à reconduire des emplois. Il ne faut pas dresser les uns contre les autres et nous battre sur des sujets artificiels pour 5 000 €. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

**Lydia HAMONOU-BOIROUX** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

J'entends ce qui a été dit, les associations en territoire rural comme en territoire urbain ont besoin d'aide. Une question cependant me taraude. Elle a été exprimée par un hochement de tête de Mme Cantin et verbalement par Mme Rivron : nous parlons bien de dotations cantonales que l'on distribue aux associations ; dès lors, je voudrais bien que l'on m'explique en quoi les kilomètres parcourus par les Conseillers départementaux entrent en ligne de compte. Je ne comprends pas. Je ne pense pas que les dotations cantonales distribuées servent aux déplacements des Conseillers départementaux.

Alors certes sur les territoires urbains, nous avons moins de kilomètres à parcourir que nos collègues élus de territoires ruraux, mais, franchement, je ne vois pas ce que cette question kilométrique vient faire dans le débat.

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'ai été interpellé au sujet du canton que nous représentons avec Mme Lemeunier. Je dois rappeler que l'ensemble des éléments sont à la disposition des élus dans les rapports des Commissions permanentes. Vous disposez de la liste des associations aidées et des montants qui sont attribués.

Les problématiques que vous évoquiez au sujet d'une association existent aussi ailleurs. Dans tous les cantons, toutes les associations sont confrontées à des montages difficiles pour élaborer les budgets ou trouver les bénévoles. C'est une réalité qui existe partout.

Cette année, nous allons proposer d'aider environ 75 associations de notre canton. Il en existe beaucoup plus. Ne serait-ce qu'à Connerré, on en compte 60. Le nombre d'associations ne dépend pas uniquement du nombre de communes. Une petite commune héberge moins d'associations, une grosse commune davantage. En général, le nombre d'associations correspond au nombre d'habitants. C'est ce que l'on observe. C'est le juste critère.

Chacun se rejoint sur l'importance du tissu associatif quant au lien social qu'il crée. Je ne sais pas si ma collègue Elshoud ne connaît pas les communes, mais la remarque du Président était un peu maladroite dans la mesure où je sais, pour travailler avec elle, qu'elle connaît très bien les communes. Nous sommes plusieurs autour de la table à être maires et l'on ne peut pas nous reprocher de mal connaître ce qui se passe dans les communes.

Je veux bien jouer mon rôle de bouc émissaire de l'Assemblée départementale, mais je souhaiterais que ce qui est transparent le reste. Quand je dis quelque chose, je ne souhaite pas que mes propos soient interprétés. Je n'ai jamais dit qu'il fallait augmenter les impôts de 50 %. J'aimerais bien que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne fais pas les débats sur les réseaux sociaux où l'on voit des interprétations de ce qui a pu être dit véritablement. Le débat, je le mène ici au sein de cette assemblée. Je voulais le rappeler. On peut faire dire aux autres ce que l'on veut. Je le répète pour être clair : nous avons expliqué que le mandat ne serait pas tenable sans augmenter les impôts, et d'ailleurs M. Lorne l'a souligné : l'augmentation a eu lieu sur une année. Voilà la vérité, la réalité et la transparence. Je remercie M. Lorne de l'avoir précisé.

Il faut dire la réalité des choses à nos concitoyens, car l'enjeu est bien de savoir comment on utilise l'argent public plus globalement que l'impôt départemental, comment on utilise l'argent de la collectivité pour remplir nos missions de cohésion sociale. La solidarité est de notre compétence. La cohésion sociale en fait partie. Le débat que nous menons sur les associations est très important et il est lié à cette cohésion sociale. Je suis d'avis que les propositions faites par M. Leproust ou par M. Rouillon permettent de nous rapprocher du fondamental : conserver la cohésion sociale.

## **Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

### **Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur (Rapport n° 20)**

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

C'est facile ! Si on fait ce genre de scène à chaque fois que quelqu'un s'absente pour téléphoner, nous n'avons pas fini ! Je n'étais même pas absent, j'étais là et j'écoutais.

Je vérifiais certains chiffres que je vais vous livrer tout de suite. Je dirai à M. Grelier qui donne des leçons, mais qui n'était pas là hier, que je suis déjà intervenu sur le sujet. Normalement, on doit pouvoir s'arranger et être là pour le budget. C'est la séance la plus importante. Il en va de même de M. Batailler qui a disparu. J'espère qu'il va bien ! Des Conseillers sont là un peu entre parenthèses ! En tout cas, on assume le budget, c'est important. On peut excuser son absence dans le cadre d'autres réunions qui auraient lieu aux mêmes dates. Je n'ai aucune aigreur, malgré mes 52 ans, comme vous aujourd'hui !

Lorsque l'on en commet, il faut savoir reconnaître ses erreurs. Hier, j'ai dit que nous avions abaissé l'aide aux Jeunesses sportives de Coulaines. Notre collègue, que je remercie, m'a rappelé que le chiffre n'était pas bon. J'ai vérifié. Il s'agit d'un chiffre présenté en assemblée générale. Il correspondait à la fusion de l'apport du Conseil départemental et du Conseil régional. Je le reconnais, le Conseil départemental n'a pas abaissé la subvention aux Jeunesses sportives de Coulaines. C'est la Région qui l'a diminuée. Je reconnais donc qu'en matière de culture et de sports, nous n'enregistrons pas de diminution, ce dont nous vous remercions.

S'agissant de l'enseignement supérieur, je préciserai le propos que j'ai tenu hier. Il est nécessaire d'accompagner l'effort de la Métropole et de la Région au bénéfice de l'Université. Il faut que Le Mans devienne une vraie ville universitaire.

La Métropole a ajouté 100 000 € au titre des études d'investissement en faveur de la faculté des sciences, l'Agora et l'Ensim. Le Département a apporté 342 000 € en crédits de paiement. Je souhaiterais que l'on ajoute ces 100 000 € pour accompagner l'effort d'investissement. Bien entendu, nous attendons le schéma, mais il y a des urgences. J'ai été au conseil de la faculté de sciences la semaine dernière. L'état des locaux n'est pas conforme à ce que l'on attend d'une faculté de sciences. Nul besoin de faire de grands schémas pour le vérifier. Il conviendrait, selon moi, d'anticiper une étude globale. Si nous pouvions ajouter 700 000 € en investissement, ce serait une bonne chose.

Pour que ce soit clair dans l'esprit de tous, je souligne le décrochage du Département au titre des crédits de fonctionnement. Nous œuvrons à parité jusqu'à il y a deux ou trois ans avec la Métropole. Cette année, le Département n'apporte plus que 45 000 € au titre de la subvention de fonctionnement alors que le montant de la subvention de la Métropole a progressé, passant de 150 000 à 477 000 €. La Métropole apporte dix fois plus que le Département. Ce décrochage me semble anormal.

Il est trop tard pour cette année, mais il faudrait y réfléchir pour les années à venir. Les chiffres sont devant moi, je peux vous les transmettre. Aujourd'hui, nous avons inscrit au budget un total de 1 328 556 €. L'effort de la Métropole en faveur de l'enseignement supérieur est non négligeable. On me rétorquera évidemment que la Métropole peut s'occuper de tout, qu'elle est riche... Je ne pense pas que ce soit l'entière vérité. Des étudiants viennent de tout le Département. Le total de la subvention de la Métropole s'élève à 3,5 M€, soit quasiment deux fois et demie le montant de la subvention départementale. Nous devrions engager une réflexion sur ce thème, peut-être dans le cadre du prochain schéma. Il faut que nous travaillions la main dans la main pour défendre l'enseignement supérieur et l'université, d'autant qu'il s'agit d'une urgence.

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Je remercie Mme Rivron pour son excellente présentation d'un excellent rapport !

Nombre d'actions en faveur de la culture se déroulent, marquées par une forte volonté. Mais comment peut-on faire participer les personnes en difficulté, voire en grande difficulté à l'ensemble de ces actions culturelles ? Comment les attirer sur les lieux de culture et comment les aider à être acteurs de l'événement ? Vous allez me dire que je vous fatigue mais j'assume.

Au cours du premier grand débat qui a eu lieu il y a dix jours, les personnes qui participaient à l'atelier Culture ont interrogé : comment attirer les personnes en difficulté, ne serait-ce que pour les faire venir au musée ? Les associations, certes, travaillent à l'accompagnement, mais comment élargir davantage l'information des manifestations culturelles et organiser leur venue par un accueil, des explications ? Comment les intégrer ? Peut-être conviendrait-il en premier lieu de démystifier le mot « culture ». Quand on l'emploie, certains marquent un recul en pensant que ce n'est pas pour eux.

Une frange de notre population n'a pas accès à tout ce qui est proposé dans notre Département. Comment faire en sorte qu'elle prenne part à ces nombreuses initiatives de qualité ? Je schématise sans doute un peu, mais à un moment donné, ce sont un peu les mêmes qui participent alors que cette frange de la population pourrait en bénéficier afin d'améliorer le lien social, un terme que l'on emploie souvent.

Je fréquente les gars de la rue. Certains sont cultivés, mais ils ne participent pas aux manifestations. Quand vous êtes interpellé le dimanche soir, place des Comtes du Maine, par certains qui vous racontent un tableau, un bouquin, cela vaut le coup. Mais ils s'arrêtent là. Depuis cinq, dix, quinze ans, ils n'entrent plus dans les musées alors que leur culture, du fait de leur parcours, est intéressante.

Comment pouvons-nous réfléchir ensemble pour leur permettre d'accéder aux différentes manifestations ?

**Mélina ELSHOUD** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je salue l'action du Département en faveur de la culture.

Je rejoins les propos de M. Calippe et sa proposition d'intégrer un public plus large et plus éloigné de la culture, ainsi que nous le faisons assez bien avec les collégiens et comme cela pourrait être fait d'une certaine manière demain avec les structures d'insertion et les travailleurs sociaux du Département pour rapprocher les personnes les plus éloignées de ce plaisir.

Je réagirai sur le thème de la citoyenneté. Je souligne mon intérêt pour ce qui pourrait être fait. Être citoyen c'est profiter de droits et de devoirs civiques, liés à l'information, à l'expression, à la culture et à la vie politique. À cet égard, je suis heureuse de voir que l'éducation aux médias est valorisée par le Département et que ce dernier recrute des jeunes au titre du service civique dans les services départementaux. Je me réjouis également de l'organisation d'une exposition pour le 230<sup>e</sup> anniversaire de la création du Département de la Sarthe. L'exposition qui serait organisée couvre la période qui court jusqu'aux lois de décentralisation. Il est dommage de ne pas profiter de l'occasion pour parler davantage de notre institution et du rôle qu'elle joue à l'heure actuelle.

Je me rends compte dans le cadre du grand débat national notamment, mais aussi depuis deux ans dans le cadre des interventions que je mène auprès des services civiques de la Sarthe en tant que Conseillère départementale, de la méconnaissance des institutions, en premier lieu de l'institution départementale, et des clichés qui sont véhiculés sur la classe politique, les élus départementaux et locaux, lorsque je rencontre tous les mois les jeunes pris en charge par la ligue de l'enseignement. Il serait dommage de passer à côté d'une nouvelle occasion de porter des actions qui cassent ces clichés qui ne nous correspondent pas.

## **Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques (Rapport n° 21)**

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Les choses vont dans le bon sens. La feuille de route de l'itinérance nous paraît être porteuse d'un message et d'une véritable prise de conscience de notre potentiel touristique mais pas uniquement. Le tourisme et les infrastructures serviront aussi aux habitants. C'est précieux.

Prise de conscience également des enjeux. Notre Département offre des paysages différents, un patrimoine riche et divers. Il faut faire de la Sarthe une véritable destination. Nous sommes sortis de l'époque où nous étions un peu complexés lorsque nous nous comparions à des Départements du sud, plus ensoleillés. Il n'est pas question d'attendre le réchauffement climatique et d'avoir le soleil pour se compter comme un Département à fort potentiel touristique. J'y crois. Je me tourne vers Régis Vallienne qui partage cette option au niveau du Pays Vallée du Loir, du PETR plus exactement.

Avec l'Office du tourisme, nous avons pu mesurer le levier que cela pouvait représenter dans la Vallée du Loir. Il faut croire en notre potentiel touristique, l'affirmer haut et fort, nous donner plus de visibilité et communiquer énormément.

Ce sont l'enjeu et le sujet. Je pense que faire appel à un cabinet extérieur est une bonne idée. Parfois, un cabinet permet de porter un regard qui, en nous décentrant un peu, nous permet de remettre les choses en perspective. S'agissant de la V44, nous pourrions lui trouver un nom plus porteur.

Nous avons besoin d'une communication et d'une visibilité, en particulier sur le net par lequel passent beaucoup de « transactions touristiques ». Avec les offices de tourisme et Sarthe Tourisme, les choses sont sur de bons rails.

**Lydia HAMONOU-BOIROUX** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Je ne suis pas intervenue sur les rapports de la Commission Culture. Mes propos recouvrent les deux commissions. Par gain de temps, je préfère résumer.

Dans un premier temps, je voudrais saluer le travail qui est réalisé, aussi bien par la commission Culture, Sports, Attractivité, Enseignement supérieur que par la Commission Tourisme. Nous travaillons en toute intelligence, sans trop de clivages. S'il y a bien deux domaines où il faut que nous œuvrions de concert, c'est bien la culture, le sport et le tourisme.

M. Hubert l'a souligné hier, mais je le dirai également : merci à la loi NOTRe de nous avoir enlevé la compétence économique.

Nous avons pu développer Sarthe Développement qui a changé de nom pour devenir Sarthe tourisme, chargé des actions relatives au tourisme. Je ne reviens pas sur les chiffres que Mme Rivron nous a livrés, mais on s'aperçoit que le tourisme draine un grand nombre d'emplois. Nous avons tous à cœur cette question de l'emploi. Il s'agit, en l'occurrence, d'emplois locaux et d'emplois non délocalisables. Au vu de ce que nous vivons sur le plan économique sur notre territoire, nous pouvons nous féliciter de ces emplois qui resteront dans notre Département.

Un de mes collègues disait « la Sarthe, véritable destination » Je reprendrai le slogan que nous formulions il y a quelques années « Notre Sarthe vaut bien plus que 24 Heures » !

Je poserai deux questions.

Vous nous avez dit que les Conseillers départementaux urbains avaient peu de kilomètres à parcourir. Et pourtant, je vous assure, nous aurions aimé parcourir les 35 kilomètres pour nous rendre à Bonnétable et voir cette magnifique restauration-rénovation. Malheureusement, nous n'avons pas été invités. C'est dommage, car nous aurions parcouru ces 35 kilomètres ! (Manifestation de Mme Cantin.) Je ne vous regarde pas spécialement, Madame Cantin, rassurez-vous. En général, je balaye l'assistance quand je

m'exprime, mais ce n'est pas vous que je vise. Et d'ailleurs, je ne vise personne, car j'ose espérer qu'il s'agit d'un oubli.

Par ailleurs, pourriez-vous nous fournir un point d'étape sur ce que devient Vivoin ?

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Les activités du circuit sont une porte d'entrée importante pour le tourisme en Sarthe. Disposez-vous des informations sur le projet Le Mans Resort ?

## **Commission des Finances, Ressources, Administration générale**

### **108 métiers au service des sarthois (Rapport n° 22)**

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Nous éprouvons des inquiétudes car nous compterons moins d'agents au plus proche des populations pour répondre à leurs besoins.

Nous ignorons ce qu'il en sera à l'issue des départs à la retraite. Certaines personnes seront remplacées, mais il ne faudrait pas que l'ajustement du budget passe par les agents. Nous avons besoin d'agents formés et efficaces pour répondre aux besoins de l'ensemble des populations en faveur desquelles nous travaillons.

S'agissant des secteurs de la solidarité et du social, il nous semble important de compter le même nombre d'agents, voire davantage. Nous ne pouvons déclarer pendant deux jours que le taux de pauvreté dans la Sarthe est le plus élevé de la Région et ne pas mettre en face les moyens humains pour répondre aux besoins des populations.

Aussi, il nous semble important de revoir notre façon de faire. Nous sommes alertés par certains services qui ne peuvent être efficaces, faute d'un nombre suffisant d'agents. Il convient donc de revoir notre politique en termes d'emploi afin de répondre au mieux aux préoccupations de nos citoyens. Les agents ne peuvent être la variable d'ajustement. Bien des choses se font, des décisions sont prises qui concernent tous les domaines. Il faut donc que les agents soient suffisamment nombreux pour accompagner les politiques qui sont définies par notre Assemblée.

C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Nous avons été alertés par la situation des agents contractuels des collèges. Leur contrat se termine souvent la veille des vacances et reprend le jour de la rentrée, notamment les petites vacances. Elles restent ainsi quinze jours sans revenus. Souvent, ce sont des femmes seules et isolées ; leur situation financière est donc très compliquée. Je voulais savoir si une solution pourrait leur être apportée.

### **Protéger l'équilibre financier du département (Rapport n° 23)**

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Saigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je présenterai une explication de vote qui a déjà été actée en commission. Nous prenons parfois des positions claires en commission !

Cette année, nous observons un désendettement, ce qui est positif. Nous ne contestons pas la réalité. Je regarde, comme je le disais ce matin, la transparence des choses. Nous constatons donc cette année un désendettement.

En revanche, nous savons que cet effort de désendettement a été nécessaire dans la mesure où nous allons obérer notre future dette avec les remboursements liés aux PPP. C'est en prévision des futurs endettements que cette stratégie a été adoptée. Vous connaissez notre position, je l'ai déjà exprimée l'an dernier, il y a deux ans, à maintes reprises. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

## **Un patrimoine immobilier adapte aux enjeux de la collectivité (Rapport n° 24)**

**Isabelle COZIC-GUILLAUME** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Comment se passe l'entretien des espaces verts pour les collèges en PPP ? Le Département intervient-il ?  
Je pose la question car le débat a eu lieu en conseil d'administration. La principale m'a répondu que la régie de maintenance et des espaces verts serait assumée par le Département.

## **Budget Primitif 2019 (Rapport n° 31)**

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je ne m'attarderai pas longtemps sur le budget primitif puisque nous avons eu largement l'occasion de le faire au début de la session d'hier et au cours de la présentation des différents rapports.

Je suis très agréablement surpris, j'ai trouvé M. Lorne très honnête dans ses propos. Voyez ! je fais des compliments. Dans la mesure où j'ai l'habitude des retours de manivelle depuis deux jours, je suis bon, je suis prêt !

Le débat démocratique a montré que nous avons le droit d'avoir des avis différents sans nous faire aligner, même si j'ai eu le sentiment que c'était parfois le cas durant cette session. Ce n'est pas grave. Je sais que cela peut rester amical.

Une augmentation de la fiscalité a été décidée. Les impôts ne sont pas restés à zéro pendant trois ans, nous avons connu une augmentation des impôts une année. C'est une réalité. Je remercie Fabien Lorne de l'avoir reconnu.

La deuxième chose, j'en suis ravi s'agissant de la dette, M. Lorne a reconnu les propos factuels que j'avais tenus et qui s'inscrivent dans le même sens. Lorsque l'on dit quelque chose, il semble que cela ne puisse jamais – ou rarement – rester sans critiques. Pour une fois, nous avons pu tenir des propos qui s'inscrivent dans une même réalité.

Cela dit, un point m'a chiffonné dans le discours, mais j'en comprends la raison : vous dites que l'épargne brute va baisser et que s'agissant du budget primitif, la réalité ne sera pas celle-là. Il n'empêche que l'on nous propose aujourd'hui de le voter ainsi. À ce stade de l'avancée de l'exercice, nous votons le BP et pas autre chose. Je voterai donc sur la base des chiffres qui nous sont présentés aujourd'hui. Nous savons, car nous gérons tous des collectivités, que le compte administratif sera modulé par des DM et le budget supplémentaire. Il n'empêche que l'on nous demande aujourd'hui de voter le budget primitif tel que présenté. On nous dit que l'épargne brute est en baisse, mais qu'au final il en sera autrement, on nous dit que l'emprunt sera de 44,9 M€ mais que nous n'emprunterons pas la totalité. On le sait, mais l'élément d'évaluation le budget dont nous disposons ce sont les chiffres qui nous sont présentés et pas autre chose. Le compte administratif interviendra l'année prochaine. Nous disposons aussi des comparatifs par rapport au budget primitif précédent et les réalisations.

Dans l'approche, nous sommes ici aujourd'hui pour voter le budget primitif en l'état, même si nous savons que des évolutions interviendront.

Nous vous l'avons dit au cours de la session, peut-être notre Groupe aurait-il retenu d'autres choix s'agissant des subventions aux associations ou du soutien à l'université. Je ne cite que deux exemples qui ont été largement débattus au cours de cette journée.

Le vote sur le budget et sur l'approche, non pas sur les collèges, nous n'avons rien contre le fait que les collèges soient rénovés, notre différence d'appréciation porte sur le mode de financement.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre le budget. Telle est l'explication de synthèse des deux journées de débats.

**Christophe ROUILLON** (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Les recettes sont en progression. Vous avez plutôt de bonnes nouvelles des taxes foncières.

Vous n'augmentez pas les impôts parce que vous continuez à toucher les recettes supplémentaires générées par les hausses d'augmentation des impôts. L'impôt n'a pas augmenté tous les ans, mais des augmentations sont intervenues dont un programme assez fort de 7 %. Vous continuez à engranger les bénéfices sans avoir eu besoin d'augmenter les impôts. Je ne compte pas l'effet de base par l'État, mais il est normal et vient compenser l'inflation.

Nous connaissons une tendance mécanique naturelle à l'augmentation des recettes, en raison du dynamisme des taxes foncières et des recettes de droits de mutation supplémentaires auquel s'ajoute l'effet mécanique de l'augmentation des impôts précédents. Tout bon gestionnaire le fait, tout bon politique également. Plus on se rapproche des élections, moins on augmente les impôts.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler de Coulaines à plusieurs reprises. Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

Vous avez dit qu'il ne fallait pas que nous dépassions la limite de 1,2 %. C'est normal, le principe est contractuel. L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 %. Vous disposez d'une marge de 2 M€, 1 million si on veut être prudent. Ce qui aurait pu infléchir mon vote c'est que vous consentiez un petit effort supplémentaire en faveur des associations, dont nous avons parlé tout à l'heure, aux alentours de 100 000 € / 140 000 €, et peut-être un effort supplémentaire de l'ordre de 500 000 € pour l'université. Nous avons là une petite marge. En outre, ces dépenses produisent un effet de levier. Elles ne creusent pas le déficit. Quand on encourage l'université et l'enseignement supérieur, on n'encourage d'ailleurs pas l'élitisme. L'enseignement supérieur est vaste. Il couvre le CUEP, toutes sortes de formations, y compris les IUT et autres, il ne s'agit pas uniquement de doctorants.

Nous constatons également un effet sur l'économie. Un écosystème se crée autour de l'enseignement supérieur. Des centres de recherche dans le domaine de l'acoustique en particulier profitent à l'automobile, à l'aéronautique, à la construction navale et autre.

Vous n'étiez pas loin d'obtenir mon abstention ou mon vote positif. Il est dommage que nous n'utilisions pas ces petites marges de manœuvre qui permettraient de marquer une véritable volonté politique. On ne peut se retrancher derrière l'idée que l'État ne fait pas suffisamment pour ne pas agir, car ce sera toujours le cas. Il faut prendre à bras-le-corps l'intérêt des étudiants et de l'économie à long terme. Bien entendu, l'État doit jouer son rôle mais il faut aussi que le Département mène des politiques d'avenir et que nous soyons capables de donner de temps en temps un petit coup d'accélérateur pour favoriser la cohésion sociale et l'économie.

## **Vœu relatif à l'extension du dispositif de zonage et d'aide à l'installation de l'autorité régionale de santé a l'ensemble des professions médicales**

**Christophe CHAUDUN** (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

Dans la mesure où nous travaillons sur le règlement intérieur et les vœux, je remarque que nous formulons des vœux depuis plusieurs années, je voulais savoir si on nous répondait. Finalement, nous adressons des vœux aux ministères, nous interpellons, mais obtenons-nous des retours ? Nous rédigeons des vœux, mais nous avons l'impression qu'il s'agit de vœux pieux. Je n'ai pas l'impression que nous ayons des retours.

Il y a quelque temps, nous avons adressé un vœu sur les installations de médecins, de même des vœux sur les entreprises.

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je voudrais revenir sur les communes de Bazouges/Cré-sur-Loir et Auvers-le-Hamont, deux communes qui ne sont pas soumises aux mêmes règles par l'ARS. Une action est-elle envisagée afin qu'elles accèdent au même dispositif ? Je voudrais revenir sur les communes de Bazouges/Cré-sur-Loir et Auvers-le-Hamont, deux communes qui ne sont pas soumises aux mêmes règles par l'ARS. Une action est-elle envisagée afin qu'elles accèdent au même dispositif ?

## **Vœu du conseil départemental de la Sarthe relatif à la situation des filiales sarthoises d'Arjowiggins et de leurs salariés**

**Isabelle LEMEUNIER** (*Conseillère départementale du canton de Savigné-l'Évêque*)

J'interviendrai dans le même sens que M. Lorne. Nous avons obtenu les mêmes informations s'agissant de Sequana. Nous sommes là aujourd'hui pour soutenir nos deux entreprises sur notre territoire. Nous sommes solidaires de nos salariés. Depuis le début, les élus, les parlementaires les ont accompagnés. Il est important de le faire aujourd'hui.